

DÉLIBÉRATION N°DL20240018 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JANVIER 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 12/01/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 20h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20h40)
Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

ECHANGEUR DE LA VARIZELLE - CONVENTION AMIABLE D'AUTORISATION DE PRISE DE POSSESSION ANTICIPÉE - VILLE / ETAT

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

Le projet RN 88 – Complément du demi-échangeur de la Varizelle à Saint-Chamond (42) a été déclaré d'utilité publique par arrêté du 8 décembre 2021.

Certaines parcelles communales sont impactées par ces travaux. Certaines d'entre-elles vont bénéficier d'une remise d'ouvrage dans le domaine public de Saint-Etienne Métropole, d'autres doivent être acquises par l'Etat.

Dans l'attente de la remise d'ouvrage ou de l'acquisition des emprises par l'Etat et pour permettre la réalisation des travaux de complément du demi-échangeur de la Varizelle et notamment les premiers travaux de dégagement des emprises, il y a lieu d'établir une convention d'autorisation de prise de possession anticipée au profit de l'Etat – DREAL Auvergne Rhône-Alpes.

La convention portera sur les parcelles 111 AN 8 – 111 AR 292 – 111 AV 336, 338, 351 et 357, sera valable pour la durée des travaux du demi-échangeur, jusqu'à la cession de l'acte de vente au profit de l'État ou l'intégration des parcelles concernées dans le domaine public de Saint-Etienne Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 contre

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PAPIER

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention de prise de possession anticipée entre la commune et l'État, afin de permettre la réalisation des travaux liés à la construction du demi-échangeur de la Varizelle, sur les parcelles communales 111 AN 8 – 111 AR 292 – 111 AV 336, 338, 351 et 357,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/01/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 29 janvier 2024